

SECTEUR 4. RUE DE LORETTE



À proximité de la Chapelle Notre-Dame-de-Lorette, inscrite aux Monuments Historiques, le site doit permettre d'accueillir de nouvelles constructions.

Dans son plan de composition, le programme doit tenir compte de l'impact visuel des nouvelles constructions sur la chapelle depuis la rue. À ce titre, un recul de 5 mètres minimum est à prévoir pour toutes les constructions. L'architecture et le choix des matériaux doivent garantir la bonne insertion du projet dans son environnement.

L'accès aux futures habitations doit être créé perpendiculairement à la rue de Lorette et permettre de relier la résidence de Traou Pont à l'ouest.

L'urbanisation de la zone peut se faire dans le cadre d'une ou plusieurs opérations, à condition de ne pas compromettre la réalisation de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation du secteur.

Superficie :		0,40 hectare	
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :		13 logements / hectare	
Nombre de logement (min) :		5	
Nombre de logements sociaux (min) :		0	
Système assainissement privilégié :		Collectif	
Programmation estimée :		2023-2027	